

**Recommandations pour l'application de la LAA et de l'OLAA**

**No. 2/1983: Hospitalisation à l'étranger**

LAA 10 III; OLAA 17

Pour la comparaison des frais d'une hospitalisation à l'étranger avec les frais d'un traitement en Suisse, il faut toujours se rapporter au tarif de l'hôpital conventionné suisse le plus cher.